

porations m'informent comme suit: 1.74 p. 100 des contribuables canadiens ont gagné moins de \$7,000 au cours de l'année 1968, dernière année à l'égard de laquelle ces statistiques sont disponibles.

2. Le ministère de la Consommation et des Corporations ne connaît pas les revenus des membres du Conseil canadien de la consommation.

LE NOMBRE DE PÉTITIONS REÇUES AU SUJET DE LA RÉFORME DE LA LOI RELATIVE À L'AVORTEMENT

Question n° 102—Mme MacInnis:

Depuis le 1^{er} janvier 1970 jusqu'au 30 septembre 1970, combien de représentations ont été soumises au gouvernement du Canada en ce qui a trait à la réforme de la Loi sur l'avortement, exhortant le gouvernement à retirer l'avortement du Code criminel afin qu'il s'agisse d'une décision de nature médicale prise par le médecin et la patiente?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Justice, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé m'informent comme suit: 364, dont 76 signatures sur une même pétition.

TERRE-NEUVE—LES SERVICES FÉDÉRAUX DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question n° 154—M. Marshall:

1. Quels sont les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale qui travaillent pour le gouvernement de Terre-Neuve? Quels sont leurs titres et leurs responsabilités?

2. Quels sont ceux qui sont directement responsables du secteur englobant le district de Humber-St-George's-St-Barbe? Quelles sont leurs responsabilités propres?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Les fonctionnaires suivants sont au service du ministère à Terre-Neuve: M. J. L. Miller, directeur régional—chargé de toutes les activités du ministère à Terre-Neuve. M. R. A. Kieley, agent principal des infrastructures, M. D. M. Burt, agent subalterne des infrastructures—chargés des activités du ministère touchant la mise en œuvre des projets dans le cadre de l'Entente srr les zones spéciales et l'aménagement routier de Terre-Neuve. M. C. D. Reynolds, agent de mise en valeur des ressources—chargé de l'ARDA et de la mise à exécution de l'Entente sur la relocalisation de Terre-Neuve. M. A. Davis, agent d'expansion industrielle—chargé de l'exécution de la Loi sur les subventions au développement régional à Terre-Neuve.

2. Aucun des fonctionnaires susmentionnés n'est responsable d'un secteur en particulier, mais de l'administration des programmes dans toute la province.

GRAND-VANCOUVER—LES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

Question n° 163—M. Goode:

La Société centrale d'hypothèques et de logement compte-t-elle renouveler les fonds à l'intention de logements à loyer modique dans l'agglomération urbaine de Vancouver?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Oui. La Société centrale d'hypothèques et de logement,

dans son budget d'investissements pour 1971, prévoira un montant important pour procurer le logement aux groupes à faible revenu et à revenu modique.

L'AÉROPORT DE FREDERICTON

Question n° 203—M. MacRae:

Au cours des douze derniers mois, a-t-on fait des études sur l'agrandissement des pistes de l'aéroport de Fredericton (Nouveau-Brunswick)?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non. Cependant, le ministère des Transports dirige une étude permanente de tous les grands aéroports du Canada, dont celui de Fredericton, afin de répondre aux besoins d'agrandissement des pistes et d'aménagement des installations au service de l'aviation civile du Canada.

LES PROGRAMMES SPÉCIAUX DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 213—M. Lewis:

1. Combien d'élèves, dans chaque province, bénéficieront de quelque vingt millions de dollars supplémentaires qui seront donnés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dans le cadre de l'intensification des programmes de formation de la main-d'œuvre annoncée le 13 octobre par le ministre des Finances?

2. Quelle est la ventilation par province des quinze millions fournis dans le cadre d'un programme d'emploi spécial axé vers les projets d'investissements dans les régions où le chômage est plus élevé, annoncé le 13 octobre par le ministre des Finances, et de quels critères particuliers s'est-on servi pour répartir cette somme?

3. Pour chaque ministère ou organisme, combien de personnes ont été et seront employées à divers travaux et tâches d'entretien en vertu des 25 millions affectés par le ministre des Finances dans son discours du 13 octobre et, pour chaque catégorie de personnes employées ou devant l'être, quel est le salaire ou la rémunération respectifs?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le Conseil du Trésor m'informent comme suit: 1. On estime que 12,000 ou 13,000 personnes au minimum bénéficieront du programme spécial de formation. Le nombre exact d'élèves par province dépendra du genre de formation donnée, du coût et de la durée des cours de formation, et il ne pourra être précisé qu'à la fin du programme.

2. La ventilation par province de la partie des projets d'investissements du programme spécial s'établit comme suit:

(milliers de dollars)

Colombie-Britannique	2,305.2
Alberta	351.8
Saskatchewan	924.5
Manitoba	1,455.3
Ontario	160.0
Québec	8,464.0
Nouveau-Brunswick	163.2
Nouvelle-Écosse	180.4
Île-du-Prince-Édouard	439.7

14,444.1